

1. Identification

Nom du produit : Fongicide Crusade

N° d'homologation LPA : 35831

Consulter l'étiquette de produit approuvée pour les directives de manipulation et d'utilisation.

Type de produit : Fongicide

Fournisseur : Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 96th Avenue NE
Calgary (Alberta) T3K 0S3, Canada
1 800 868-5444

Numéros de téléphone : Numéro de téléphone d'urgence (24 h), Chemtrec, 1 800 424-9300.
Pour les urgences médicales, ProPharma Group, 1 877 325-1840.
Pour des renseignements sur le produit, Nufarm Agriculture Inc.,
1 800 868-5444.

2. Identification des dangers

Classifié conformément à la version 5 du SGH des Nations Unies.

Dangers pour la santé :

Lésions oculaires graves	Catégorie 1
Irritation cutanée	Catégorie 2
Toxicité aiguë (orale)	Catégorie 4
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1

Dangers pour l'environnement :

Danger pour le milieu aquatique à long terme	Catégorie 2
--	-------------

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

Provoque de graves lésions des yeux. Corrosif pour la peau. Provoque une irritation cutanée. Nocif en cas d'ingestion. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.



Fongicide Crusade
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2022-02-12

Version antérieure remplacée : S.O.

{Réservé}

Conseils de prudence :

Généralités :

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant l'emploi.

Prévention :

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuelle, le cas échéant. Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention :

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

3. Composition / information sur les composants
--

Composants dangereux	N° CAS	% de poids
Prothioconazole	178928-70-6	9,8 à 10,8
Tébuconazole	107534-96-3	12,4 à 13,7
N,N-Diméthylnonamide	6225-08-7	54 à 57
N-Butylpyrrolidone	3470-98-2	11 à 12

Les autres composants sont considérés comme non dangereux.

Teneur telle qu'exprimée sur l'étiquette du produit
--

Prothioconazole ... 100 g/L
Tébuconazole ... 126 g/L

4. Premiers soins

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Traiter selon les symptômes. En raison des dommages probables aux muqueuses, le recours à un lavage gastrique peut être contre-indiqué.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs : Fin jet d'eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse antialcool.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Il peut s'avérer nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire si le produit est impliqué dans un incendie, particulièrement dans des espaces clos. Minimiser et isoler l'eau utilisée pour combattre l'incendie.

Point d'éclair >100 °C (solution aqueuse)

Conditions d'inflammabilité Aucune

Produits de décomposition dangereux : Si le produit est impliqué dans un incendie ou exposé à une chaleur extrême, il peut dégager de la fumée et des vapeurs dangereuses.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Déversements et élimination :

Isoler le déversement et l'absorber avec de l'argile, du sable, de la terre ou une matière absorbante exclusive (comme de la vermiculite).

Recueillir le produit déversé et les déchets dans un récipient refermable à ouverture par le haut en vue de l'élimination.

Protection individuelle :

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un équipement de protection des yeux (lunettes de protection étanches ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Le port d'une combinaison et de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé.

7. Manutention et stockage

Manutention : Ne PAS contaminer les barrages, rivières ou ruisseaux, ou tout autre plan d'eau avec le pesticide ou le récipient usagé.

Stockage : Conserver le produit dans le récipient d'origine fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas laisser le récipient en plein soleil pendant de longues périodes.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Contrôles d'ingénierie : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Équipement de protection individuelle : Voir la section 6.

Lignes directrices d'exposition : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Généralités : Délai de sécurité : Ne pas pénétrer dans les zones traitées tant que le produit pulvérisé n'est pas sec. Se laver les mains, les bras et le visage soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Après chaque journée d'utilisation, laver les vêtements contaminés et l'équipement de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

REMARQUE : Ces données physiques représentent des valeurs typiques, mais elles peuvent varier d'un échantillon à un autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie ou comme des spécifications. Si aucune valeur n'est établie pour la préparation, la valeur indiquée est la valeur la plus pertinente des principaux composants.

Apparence (état physique, couleur, etc.) Liquide doré limpide

Odeur Résine de bois

Seuil olfactif Non disponible

Date d'émission : 2022-02-12

Version antérieure remplacée : S.O.

{Réservé}

pH	4,96 (solution à 1 %)
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point initial/plage d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	>103,9 °C (solution aqueuse)
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Sans objet
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	0,972 à 25 °C
Solubilité	Se disperse dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	28,3 mPa·s (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions de manutention et d'entreposage normales.

Risque de réactions dangereuses : La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : Chaleur excessive. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact oculaire et cutané.

Contact oculaire : Provoque une sévère irritation/corrosion des yeux. Provoque des rougeurs et des larmoiements.

Contact cutané : Corrosif pour la peau. Sensibilisant cutané modéré.

Ingestion : Faible toxicité, mais l'ingestion d'une grande quantité de produit concentré peut provoquer des nausées et des vomissements.

DL₅₀ orale aiguë (mg/kg) 1 750 (rat)

DL₅₀ cutanée aiguë (mg/kg) >5 000 (rat)

CL₅₀ par inhalation aiguë (mg/L) .. >5,05 (rat, exposition pendant 4 heures)

Corrosion/irritation cutanée Moyennement irritant pour la peau (lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Très irritant/corrosif pour les yeux (lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisant cutané modéré

Toxicité pour la reproduction Les résultats d'études menées sur des animaux suggèrent une toxicité potentielle pour le développement en cas d'exposition prolongée ou répétée.

12. Données écologiques

Ne se dégrade pas facilement.

Éviter la dérive de la pulvérisation. Lire l'étiquette pour obtenir de plus amples renseignements.

Écotoxicologie :

Les données sont issues d'études en laboratoire menées sur le prothioconazole.

Poissons : CL₅₀ 96 h (mg/L) 0,308 (truite arc-en-ciel)

Les données sont issues d'études en laboratoire menées sur le tébuconazole.

Poissons : CL₅₀ 96 h (mg/L) 0,012 (truite arc-en-ciel)

13. Données sur l'élimination du produit

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Le produit doit être éliminé conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale.

Ne pas utiliser ce récipient à d'autres fins. S'il y a lieu, renvoyer le récipient conformément aux programmes de réutilisation. S'il s'agit d'un récipient recyclable, éliminer le récipient à un point de collecte des récipients. Communiquer avec le distributeur local, le détaillant ou la municipalité pour connaître l'emplacement du point de collecte le plus près. Avant d'aller y porter le récipient, rincer le récipient vide trois fois ou le rincer sous pression et ajouter les rinçures au réservoir de pulvérisation. Rendre le récipient vide inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte des récipients dans votre région, éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.

14. Informations relatives au transport

Description du TMD canadien (routier et ferroviaire) :

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Prothioconazole, Tébuconazole), Classe 9, GE III.

Polluant marin.

L'article 1.45.1 du *Règlement sur le TMD* prévoit une exemption pour la documentation et les indications de danger seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire.

États-Unis :

DOT :

<41 gallons par emballage monté

Non régi

Fongicide Crusade
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2022-02-12

Version antérieure remplacée : S.O.

{Réservé}

≥41 gallons par emballage monté

UN3082, matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a., (Prothioconazole, Tébuconazole), 9, III

IMDG

Non régi

IATA

Non régi

15. Informations sur la réglementation

Numéro d'homologation de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 35831

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations relatives aux dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les informations relatives aux dangers exigées sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

Exempté du SIMDUT.

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été conçue de façon à se conformer à la classification du Système général harmonisé (SGH) et au *Règlement sur les produits dangereux*.

Cette FDS fournit des renseignements importants relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement à l'intention des employeurs, des employés, des intervenants d'urgence et de toute autre personne devant manipuler de grandes quantités du produit à l'occasion d'activités autres que celles visées par l'usage général du produit. L'étiquette du produit fournit de l'information spécifique à l'utilisation normale du produit.

Des informations spécifiques à la société et des informations publiées ont été utilisées pour élaborer cette FDS. Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date de publication. Toutefois, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.

Révisions effectuées depuis la dernière version : Nouvelle.

Date d'émission : 2022-02-12

Version antérieure remplacée : S.O.